

Paris, le 8 novembre 2011

Les semenciers défendent la liberté d'innover et réclament un cadre réglementaire réaliste

Les résultats de l'industrie semencière française en matière de chiffre d'affaires, d'exportation, de balance commerciale, ses investissements massifs en R&D, son rang international démontrent sans ambiguïté que l'UFS (Union Française des Semenciers) est le syndicat d'une filière puissante et dynamique. A l'issue de leur Assemblée Générale tenue le 8 novembre à Paris, les entreprises affirment qu'elles ne demandent qu'à répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux, prenant en compte les impacts probables de la réforme de la PAC ou des décisions politiques internationales au G20 ou à l'OMC.

- Les semenciers sont capables de mettre en œuvre des moyens toujours plus importants et plus innovants pour répondre aux défis qui leur sont lancés, qu'il s'agisse de production agricole, horticole ou maraîchère, qu'il soit question de performance agronomique, de qualité sanitaire, de diversité pour le goût, de santé, de respect de l'environnement ou encore de transformation industrielle.

Tels sont les objectifs quotidiens des sélectionneurs. Mais l'UFS déplore les blocages, par la voix de François DESPREZ son Président : *« Pour jouer le rôle décisif attendu, nous avons besoin de recevoir l'assurance de pouvoir mener librement des travaux de recherche en utilisant les techniques les plus innovantes et en bénéficiant toujours du plus large accès aux ressources génétiques. »*

- La production professionnelle des semences s'exerce dans un cadre réglementaire strict. L'industrie semencière non seulement le respecte, mais aussi bien souvent devance les exigences de sécurité et de respect de l'environnement. Les entreprises investissent massivement dans l'amélioration des process en usine, les contrôles qualité, la traçabilité et la formation de leurs personnels. Ainsi, les adhérents de l'UFS sont-ils engagés dans les démarches de Bonnes Pratiques en production de semences (conception et développement du plan qualité poussières, récupération des emballages usagés,...).

« Les semenciers ont besoin d'un cadre réglementaire clair et réaliste qui leur permette de produire et de vendre leurs semences en France et à l'étranger, poursuit François DESPREZ, sans encourir une interprétation abusive ou restrictive des textes. Les décrets viennent s'empiler, parfois se contredire sans qu'une évaluation objective des conséquences de leur mise en œuvre ne soit faite. Ce cadre doit s'imposer dans des conditions identiques à tout opérateur sur le marché des semences ».

La semence est à la base de toute production agricole et constitue le premier maillon de la compétitivité des filières : ce maillon stratégique doit rester sujet de toutes les attentions.

Contact presse :

Isabelle Ferrière – Responsable Communication

06 12 04 59 07 - isabelle.ferriere@ufs-asso.com

L'Union Française des Semenciers, UFS, est le syndicat professionnel des entreprises semencières. L'UFS réunit 135 entreprises actives dans la recherche, la production et la commercialisation de semences pour l'agriculture, les jardins et le paysage.